Zeitschrift: Action : Zivilschutz, Bevölkerungsschutz, Kulturgüterschutz = Protection civile, protection de la population, protection des biens culturels = Protezione civile, protezione della populazione, protezione dei beni culturali

Herausgeber: Schweizerischer Zivilschutzverband

Band: 53 (2006)

Heft: 1

Artikel: La Suisse élue pour quatre ans au Comité international pour la PBC

Autor: [s.n.]

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-370305

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 09.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

«PRÊTS À FAIRE FACE EN CAS DE CRISE»

Film d'information sur les mesures de radioactivité au Laboratoire de Spiez

OFPP. En cas d'événement avec augmentation de la radioactivité, les autorités compétentes doivent avoir le plus vite possible une idée précise de la situation. Pour effectuer rapidement les mesures de radioactivité sur le terrain, il faut des équipes d'experts hautement qualifiés. Le Laboratoire de Spiez dispose d'une telle équipe. Ses tâches et attributions sont présentées dans un nouveau film DVD, intitulé «Prêts à faire face en cas de crise».

PHOTO: OFPP

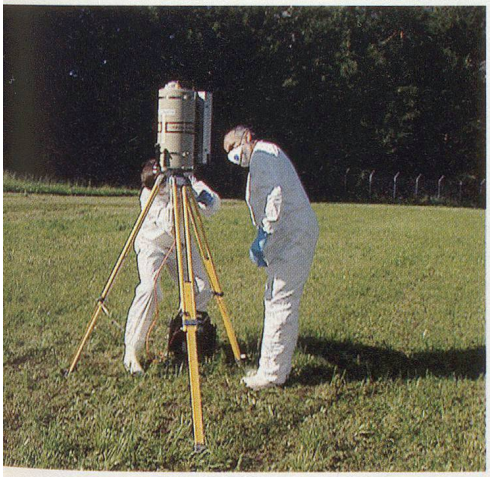

Pour beaucoup de personnes, la radioactivité est un phénomène inquiétant: le rayonnement radioactif n'est perceptible par aucun des cinq sens, pourtant nous savons qu'il est dangereux. Une exposition de courte durée à une dose élevée de radiations peut causer de sérieuses atteintes à la santé. Même une exposition à de faibles radiations n'est pas inoffensive, car, à long terme, elle augmente la probabilité de contracter un cancer. Tout cela contribue à accroître chez de nombreuses personnes la crainte qu'il se produise un événement entraînant une augmentation de la radioactivité, tel un accident dans une centrale nucléaire, un accident de transport de matières radioactives ou encore un attentat terroriste avec dissémination ciblée de substances radioactives.

C'est pourquoi la Suisse aussi doit être prête à affronter une situation impliquant une augmentation de la radioactivité. Dans un tel cas, les autorités devraient être en mesure de protéger au mieux la population et ses bases d'existence des effets nocifs de la radioactivité. Il est donc d'une importance primordiale que les autorités compétentes aient le plus vite possible une idée précise de la situation en matière de contamination radioactive. C'est à ce niveau que le Laboratoire de Spiez entre en jeu: il dispose d'une équipe de spécialistes formés et équipés de moyens d'intervention mobiles qui peuvent se rendre rapidement sur les lieux pour y mesurer la radioactivité locale en cas d'événement.

Film disponible à partir de janvier 2006

Dans le but de faire connaître à un plus large public les missions et activités de ces experts, le Laboratoire de Spiez a produit, en collaboration avec le Centre des médias électroniques du DDPS, un film intitulé «Prêts à faire face en cas de crise. Mesures de la radioactivité au Laboratoire de Spiez». La première partie explique, à l'appui d'un scénario d'accident nucléaire avec dissémination de radioactivité, semblable à ce qui s'était produit à Tchernobyl en 1986, quelle serait la tâche des experts du Laboratoire de Spiez dans un tel cas. L'accent est mis sur la disponibilité permanente à l'intervention rapide pour effectuer des mesures sur le terrain et sur les capacités à réaliser des analyses approfondies en laboratoire, en faisant également ressortir l'étroite collaboration avec le Laboratoire de défense ABC de l'armée. La deuxième partie présente diverses applications dans le quotidien: la surveillance de routine de la radioactivité en Suisse, l'amélioration de la sécurité de l'environnement au service des organisations internationales et la collaboration à des projets de recherche.

Le film s'adresse à un public de non-spécialistes intéressés par la problématique et peut être présenté sans information préliminaire ou complémentaire. Il dure environ 12 minutes et existe en version allemande, française et italienne. Il est disponible sur DVD (numéro VP 811) et peut être emprunté gratuitement auprès du Centre des médias électroniques du DDPS sans conditions particulières.

Adresse de commande:
ZEM, Mediathek
Stauffacherstrasse 65, 3003 Bern
e-mail: zem.verleih@vtg.admin.ch
téléphone 031 324 23 39
ou Internet: www.protpop.ch
(rubrique Services/Vidéos/DVD)

Informations complémentaires à l'adresse électronique suivante:
laborspiez@babs.admin.ch □

CONFÉRENCE GÉNÉRALE DE L'UNESCO

La Suisse élue pour quatre ans au Comité international pour la PBC

OFPP. Un nouveau comité a vu le jour lors de la dernière Conférence générale de l'Unesco, fin octobre 2005. Il s'agit du Comité international pour la protection des biens culturels en cas de conflit armé dans lequel la Suisse a obtenu l'un des 12 sièges. Elle y sera représentée pendant les quatre prochaines années par Rino Büchel, chef de la protection des biens culturels à l'Office fédéral de la protection de la population (OFPP). Le Deuxième Protocole à la Convention de La Haye de 1954 est entré en vigueur en 2004. Le comité institué sur la base de l'art. 24 dudit protocole aura entre autres pour mission de faire établir une liste des biens culturels mondiaux à placer sous protection renforcée.

En réaction aux destructions croissantes de biens culturels au cours des années 90, l'Unesco et les Etats signataires de la Convention de La Haye de 1954 pour la protection des biens culturels en cas de conflit armé ont adopté, en 1999, un deuxième protocole, en vigueur depuis mars 2004. Celui-ci apporte des précisions au texte de la convention et prévoit des sanctions plus sévères, dans le but d'assurer une meilleure protection du patrimoine culturel mondial. Aux termes de l'art. 24, est institué un Comité pour la protection des biens culturels en cas de conflit armé constitué de douze Parties élues. Le comité se réunit une fois par an et sa composition doit refléter une représentation équitable des différentes régions et cultures du monde.

Douze élus

Lors de la Conférence générale qui s'est tenue le 26 octobre 2005 à Paris, on a procédé pour la première fois aux élections au sein du nouveau comité: l'Autriche, El Salvador, la Lybie, le Pérou, la Serbie-et-Monténégro ainsi que la Suisse ont été élus pour quatre ans; l'Argentine, Chypre, la Finlande, la Grèce, l'Iran et la Lituanie, pour deux ans. La Confédération est représentée par Rino Büchel, chef de la Section de la protection des biens culturels à l'Office fédéral de la protection de la population.

La façon exemplaire dont la Suisse met en œuvre dans le domaine civil les mesures de

protection des biens culturels préconisées à l'art. 5 du Deuxième Protocole n'est sans doute pas étrangère à son élection au comité. A titre d'exemples, on citera l'Inventaire suisse des biens culturels dont la prochaine édition devrait paraître en 2008, les documentations de sécurité et le microfilmage, les planifications et mesures d'urgence relatives à la protection contre le feu ou contre les effondrements d'immeubles, la construction d'abris spéciaux pour biens culturels, la formation d'un personnel qualifié, sans compter, bien sûr, une information exhaustive à tous les échelons.

Les principaux partenaires de la Section de la protection des biens culturels de l'OFPP au niveau de l'administration fédérale sont la Section des Droits de l'homme et du droit humanitaire, de même que la Direction du développement et de la coopération (DFAE), la Section Droit international des conflits armés à l'état-major du chef de l'armée (DDPS), la Section patrimoine culturel et monuments historiques ainsi que le Service spécialisé transfert des biens culturels et le Bureau de l'art spolié (DFI).

La Section de la PBC entretient également des liens étroits avec la Commission suisse de l'Unesco, le Comité international de la Croix-Rouge (CICR), des organisations non gouvernementales comme le Conseil international des musées (ICOM) ou le Conseil international des monuments et des sites (ICOMOS) ainsi qu'avec des associations privées telle la Société suisse pour la protection des biens culturels. Avec d'autres représentants de l'administration fédérale et de la Commission de l'Unesco, la Section de la PBC participera en outre au «Réseau Unesco» dirigé par le Département fédéral des affaires étrangères qui coordonne l'engagement politique et technique de notre pays à l'Unesco. □

Informations complémentaires

La protection des biens culturels en Suisse:
www.kulturgueterschutz.ch

La Convention de La Haye de 1954:
www.unesco.ch/biblio-f/dokumente.htm

Le Deuxième Protocole de 1999 (en particulier art. 24 ss):
www.admin.ch/ch/f/as/2005/149.pdf

La Commission suisse de l'Unesco:
www.unesco.ch
(-> Lettre d'information de novembre 2005)

LE VITRAIL DU POINT DE VUE DE LA PROTECTION DES BIENS CULTURELS (PBC)

Forum PBC n° 7 est paru

OFPP. Même si depuis quelques années le vitrail suscite un intérêt accru dans les milieux spécialisés, cet art demeure encore largement méconnu. Il s'agit pourtant d'un sujet en lien avec tous les aspects de la protection des biens culturels (inventorisation, restauration, évacuation, etc.). Autant de raisons pour en faire le thème central de la septième édition de la revue Forum PBC. L'objectif est d'ouvrir ce domaine à la discussion et de sensibiliser davantage encore le public et les spécialistes aussi, par le biais d'une approche sous divers angles.

L'idée de choisir le vitrail pour thème du prochain Forum PBC est venue d'un colloque sur la restauration des vitraux organisé par la Société suisse pour la protection des biens culturels (SSPBC), le 26 août 2005, à Berne. L'édition n° 7 de PBC Forum présente un condensé des exposés tenus à cette occasion ainsi que d'autres articles, offrant au lecteur un bon aperçu des interactions entre restauration du vitrail et protection des biens culturels. Les directives récemment publiées du Corpus Vitrearum, organe international spécialisé dans les questions de restauration et de conservation des vitraux, ont constitué le second pôle d'intérêt.

Une contribution d'éminents spécialistes et d'hommes du terrain

La première partie de Forum PBC 7 est un compte rendu des exposés du colloque. Elle comporte des contributions des plus éminents spécialistes suisses en matière d'art verrier, tels Stefan Trümpler, chef du Centre de recherche sur le vitrail à Romont FR et Brigitte Kurmann-Schwarz, présidente du Corpus Vitrearum international. Des expériences en prise directe sur la pratique nous sont livrées par les articles de Christoph Stooss, président de l'Association suisse de la peinture sur verre, et de Martin Halter, responsable, à Berne, d'un atelier qui perpétue la tradition depuis trois générations.

D'autres spécialistes du domaine comme Ulrich Jost («Exemple de verrière de protection»), Pierre Bärtschi, conservateur des monuments historiques du canton de Genève («Inventaire du vitrail à Genève») et Hans Laupper («Une collection de vitraux de renommée nationale dans le canton de Glaris») ont également participé à l'élaboration de ce Forum PBC. Quant à la Section PBC de l'OFPP, sa contribution a consisté en une interview de Jürg A. Bossardt, conservateur des monuments historiques du canton d'Argovie et un article de Rino Büchel («Quelles mesures prendre pour préserver le patrimoine verrier?»).

Les initiatives de pays étrangers en matière de protection des vitraux sont illustrées par deux articles, l'un de Peter Gibson («Restauration de la rosace de la cathédrale de York») qui fait référence aux travaux entrepris après le grand incendie de 1984, et l'autre, de Christian Bracht («Le Corpus Vitrearum en Allemagne – Initiatives en faveur de la conservation et de la documentation numériques des inventaires»).

La brochure peut être téléchargée à partir du site Internet de la PBC (www.kulturgueterschutz.ch -> Publications PBC -> Forum PBC) ou peut être obtenue auprès du secrétariat PBC (téléphone 031 322 52 74). □

Parution de la nouvelle brochure PBC

«La protection des biens culturels (PBC). Une mission de portée universelle». Cette brochure agrémentée d'illustrations et rédigée dans un langage clair donne un aperçu complet de la protection des biens culturels en Suisse. Disponible en quatre langues (d, f, i, e), elle remplace l'édition de 1996 («La protection des biens culturels»), qui n'était plus d'actualité.

On peut la commander à l'adresse suivante:
OFCL, Vente des publications fédérales, 3003 Berne;
www.bundespublikationen.ch (imprimés civils);
verkauf.zivil@bbl.admin.ch
Elle est également disponible sur Internet en version pdf (www.protpop.ch, sous Services/Documents d'information de l'OFPP/PBC).